



APPELE-Québec demande une étude plus approfondie du projet de loi n° 40

Montréal, le 2 décembre 2019 – Lors de la publication du compte rendu des audiences tenues auprès des groupes communautaires anglophones de l'ensemble de la province, l'organisme APPELE-Québec a demandé instamment au gouvernement du Québec de reporter l'adoption du projet de loi n° 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, afin de permettre la poursuite des discussions sur ce projet de loi et d'en approfondir l'analyse.

« Notre objectif commun est de nous assurer que la gouvernance de notre système scolaire soutient et améliore la réussite scolaire, explique Geoffrey Kelley, président du conseil d'administration de l'organisme APPELE-Québec. Il y a unanimité chez les divers intervenants qui ont participé à nos audiences. Ces derniers estiment que, dans sa forme actuelle, le projet de loi n° 40 n'obtient pas la note de passage. Seules des discussions et une analyse plus approfondie permettront aux Québécois d'en venir à une entente sur le cadre exigé pour assurer le succès de la démarche en cours. Le projet de loi n° 40 est la plus importante réforme de la gouvernance scolaire depuis la création des commissions scolaires linguistiques, au cours des années 1990. Nous demandons instamment au gouvernement du Québec de prendre le temps nécessaire pour en venir à un consensus afin d'assurer le succès de la démarche en cours. »

« Nous préférons nettement collaborer avec le ministre et avec d'autres partenaires du système d'éducation pour améliorer le projet de loi au bénéfice des élèves et de leur famille », ajoute M. Kelley.

« Par contre, si le gouvernement du Québec est résolu à adopter le projet de loi n° 40 dans sa forme actuelle, il devrait exempter les commissions scolaires anglophones de la loi, comme cela a été le cas pour la Commission scolaire cri et pour Kativik Iliksaliriniq, la commission scolaire du Nunavik. Si, à juste titre, la Convention de la Baie James et du Nord québécois constitue une raison suffisante pour exempter les réseaux de l'éducation cri et inuit du projet de loi n° 40, le droit constitutionnel de la communauté anglophone de contrôler et de gérer son système scolaire justifie en conséquence un traitement similaire. »

Lors des audiences tenues le mardi 18 novembre dernier, APPELE-Québec a entendu des particuliers et des représentants des organismes suivants :

- Association d'études canadiennes (AEC)
- Black Community Resource Center (BCRC)
- Canadian Parents for French (CPF)
- Association canadienne des commissions/conseils scolaires (ACCCS)
- Christian Jewish Dialogue – Services d'animation de vie spirituelle et engagement communautaire
- Citizens of the Outaouais For the Future of English Education in Western Quebec
- Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC)
- English-Speaking Catholic Council (ESSC)
- Marcus Tabachnick
- Association des écoles privées du Québec (QAIS)

- Association provinciale du personnel d'enseignement retraité du Québec (APPERQ)
- Quebec Board of Black Educators
- Quebec Community Groups Network (QCGN)
- Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)
- Quebec Farmers' Association (QFA)
- Fédération québécoise des associations foyers-écoles Inc. (FQAFÉ)
- Association des Townshipers
- Walter Duszara

Des préoccupations ont été soulevées relativement à divers éléments du projet de loi, allant de la composition des conseils d'administration des centres de services scolaires au processus électoral, en passant par la centralisation du pouvoir aux mains du ministre de l'Éducation. Les participants aux audiences ont exprimé leur déception; par exemple, ils ont fait remarquer que l'on n'avait pas tenu compte des recommandations formulées en 2015 par le Comité d'étude des systèmes électoraux, présidé par Marlène Jennings.

Les participants ont aussi manifesté leur opposition à la déclaration du ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, qui a tenu les propos suivants : « [...] [O]n [ne] leur (les centres de services scolaires) demandera pas de gouverner une instance de gouvernement comme le sont en ce moment les commissions scolaires. »

Les médias n'ont pas accordé beaucoup d'attention à l'un des éléments du projet de loi n° 40 qui préoccupe divers organismes, comme le English Speaking Catholic Council, les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire, et la Fédération québécoise des associations foyers-écoles (FQAFÉ); il s'agit de l'abrogation des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique du Québec* donnant droit aux jeunes élèves d'avoir accès à des services relatifs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. Les intervenants s'exprimant au nom de ces groupes ont attiré l'attention sur le fait que l'objectif d'un tel programme est d'inculquer des valeurs civiques aux élèves.

À propos de APPELE-Québec

APPELE-Québec – l'Alliance for the Promotion of Public English-language Education in Québec – est un organisme communautaire présent dans l'ensemble du Québec, représentant un large éventail d'intervenants, dont les activités visent les objectifs suivants : promouvoir l'existence des commissions scolaires de langue anglaise, s'assurer qu'elles sont administrées par des commissaires démocratiquement élus par l'ensemble de la communauté anglophone. Notre Alliance regroupe seize organismes de soutien et neuf groupes observateurs.

Le président du conseil d'administration de l'organisme APPELE-Québec est Geoffrey Kelley, ex-député et ex-ministre à l'Assemblée nationale. Les vice-présidents de l'organisme sont Joan Fraser, ex-sénatrice et ex-journaliste, ainsi que Kevin Shaar, avocat ayant lui-même deux enfants inscrits à une école de la Commission Scolaire Western Québec.

Pour de plus amples renseignements sur APPELE-Québec, consultez le site Web www.appelequebec.org

Renseignements

Jonathan Goldbloom
 Communications Stratégiques Avenue
 514-750-0337
Jonathan.Goldbloom@communicationsavenue.com